
(Éco)pâturage, (éco)pastoralisme : la gestion de l'espace par les troupeaux, éléments d'analyse et de compréhension

Corinne Eychenne, Olivier Bories et Camille Noûs



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdg/6086>

DOI : [10.4000/cdg.6086](https://doi.org/10.4000/cdg.6086)

ISSN : 2107-7266

Éditeur

UMR 245 - CESSMA

Ce document vous est offert par Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole



Référence électronique

Corinne Eychenne, Olivier Bories et Camille Noûs, « (Éco)pâturage, (éco)pastoralisme : la gestion de l'espace par les troupeaux, éléments d'analyse et de compréhension », *Carnets de géographes* [En ligne], 14 | 2020, mis en ligne le 01 janvier 2020, consulté le 08 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/6086> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.6086>

Ce document a été généré automatiquement le 8 février 2021.



La revue *Carnets de géographes* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

(Éco)pâturage, (éco)pastoralisme : la gestion de l'espace par les troupeaux, éléments d'analyse et de compréhension

Corinne Eychenne, Olivier Bories et Camille Noûs

Introduction

- 1 Les notions d'écopâturage et dans une moindre mesure d'écopastoralisme font l'objet d'un engouement croissant. Il n'est qu'à consulter la presse locale, les journaux municipaux ou de faire une recherche sur internet pour voir fleurir les initiatives locales et le développement d'entreprises proposant leurs services pour l'entretien des espaces verts par des animaux. Ces notions sont cependant mal définies, souvent employées comme synonymes, et recouvrent des pratiques très diverses, aux objectifs variables. En parallèle, le monde de la recherche ne s'est pour l'instant que peu saisi de la question ; les quelques travaux abordant le sujet le font généralement de manière marginale, soit pour rendre compte d'initiatives précises, soit pour situer les pratiques d'écopâturage dans le champ plus large de l'agriculture urbaine et périurbaine (Aubry, 2014). Cette situation paradoxale d'une pratique en expansion, ou à tout le moins faisant l'objet d'une mise en visibilité importante, mais finalement méconnue et aux contours assez flous nous a conduits à mettre en œuvre un programme de recherche exploratoire¹ sur les différentes formes de pâturage à visée de gestion de l'espace. Ce projet de recherche est né de la rencontre de deux géographes, l'une spécialisée dans les questions pastorales et l'autre dans les questions d'agriculture urbaine. Il a également été nourri par les réflexions pédagogiques déployées dans le cadre de la licence professionnelle « gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux »², formation dans laquelle une unité d'enseignement dédiée à l'écopâturage et à l'écopastoralisme a été créée à la rentrée 2016. La dimension pédagogique a confirmé l'importance de clarifier les problématiques liées aux pratiques de gestion de

l'espace par les troupeaux, afin de proposer un véritable cadre d'analyse de cet objet d'étude émergent. Dans le cadre de cet article, nous engagerons dans une première partie une exploration des différentes approches de l'écopâturage et de l'écopastoralisme, qu'elles soient de sens commun ou développées par la recherche, afin de dégager des éléments de définition et de différenciation des deux notions. Dans une seconde partie, nous nous appuyerons sur l'analyse des enquêtes menées dans le cadre du programme Ecopast pour proposer un cadre d'analyse de ces pratiques, avant de dégager en conclusion les grands axes de questionnement que soulèvent à nos yeux ces pratiques. Notre démarche dans ce travail est compréhensive, la méthode ancrée sur la rencontre de quarante acteurs de l'écopâturage/écopastoralisme en France et la réalisation d'entretiens semi-directifs centrés sur les parcours de vie et les pratiques du métier.

Écopâturage, écopastoralisme : premiers éléments de définition

Une base commune : l'entretien de l'espace

- 2 Alors qu'on le pense aujourd'hui largement banalisé, le vocable « écopâturage » n'a fait son entrée dans le dictionnaire qu'en 2016 pour le Larousse et en 2020 pour le Robert. Dans les deux cas, ce terme est considéré comme synonyme d'écopastoralisme et renvoie à une technique d'entretien des espaces verts (et de milieux naturels pour le Larousse) par le pâturage d'animaux herbivores, entretien qualifié d'écologique par le Robert.
- 3 Pourtant, pâturage et pastoralisme ne sont pas synonymes. Le pâturage renvoie à l'action des animaux lorsqu'ils broutent de l'herbe. Il désigne donc un comportement alimentaire animal, mais également un type de surface concerné par cette pratique : la prairie. Le pastoralisme pour sa part renvoie à une pratique d'élevage par laquelle les animaux consomment une végétation dite spontanée ou semi-naturelle, qui associe généralement des types de surfaces pastorales variées : landes, maquis, estives et alpages, zones forestières, marais. La pratique pastorale repose donc généralement sur la mobilité des troupeaux pour suivre la ressource au fil de la saison, ce qui explique que le pastoralisme soit souvent associé à l'idée de transhumance et à l'image du berger. Ainsi, le pastoralisme est bien une forme particulière de pâturage (en tant que comportement alimentaire), et tout pâturage n'est pas pastoral. Si cette distinction est claire pour ceux qui travaillent dans ou à proximité du domaine de l'élevage, on peut supposer qu'elle l'est moins pour ceux qui en sont éloignés, ce qui explique en partie la confusion entre les deux termes.
- 4 Le rapprochement entre les deux notions dans les définitions les plus courantes semble lié à leur préfixe « éco » qui laisse entendre qu'il ne s'agit pas d'un « pâturage » ou d'un « pastoralisme » comme les autres (c'est-à-dire un mode d'alimentation de troupeaux à visée productive), mais bien d'une méthode de gestion de l'espace « éco »-logique voire « éco »-nomique par réduction des coûts. Dans le cadre du programme Ecopast, un groupe d'étudiants de la licence professionnelle GAEMP a ainsi étudié la mise en visibilité du terme « écopâturage » à partir d'une recherche sur internet³. La très grande majorité des sites recensés concernent des entreprises prestataires de services d'entretien de l'espace par des troupeaux, la présentation d'initiatives locales dans la

presse régionale, ou la communication directe de collectivités sur les actions mises en œuvre sur leur territoire. L'analyse de ces différentes formes de communication met en évidence la priorité accordée, pour 80 % des initiatives recensées, à la justification écologique de la pratique qui permettrait tout à la fois de préserver la biodiversité, répondre aux exigences de suppression de l'usage de pesticides ou diminuer le recours aux engins motorisés. De la même manière, dans la littérature scientifique, la question de la définition de l'écopâturage ne fait pas l'objet de développements particuliers et rejoint cette définition de sens commun : « formes environnementales » de l'élevage (Delfosse et Baysse-Lainé, 2018), « gestion écologique des espaces verts » (Vadurel, 2016), « entretien des espaces verts par des animaux brouteurs », « tonte des pelouses au moyen d'animaux en remplacement des outils motorisés » (Wintz, 2019). Dans ces articles, tous consacrés à des initiatives urbaines, le vocable « écopâturage » est généralement privilégié, mais il n'est pas rare de constater un emploi indifférencié des deux termes au sein du même article ou, plus rarement, une différenciation plutôt liée aux discours des acteurs étudiés (Darly, 2014 ; Vadurel, 2016 ; Frileux, 2018).

Une confusion renforcée par la concurrence sur le « marché » de la prestation de services

- 5 L'engouement pour le pâturage urbain s'inscrit dans un contexte d'évolution de la réglementation relative à l'entretien des espaces verts qui interdit l'usage des produits phytosanitaires⁴, et plus généralement d'une volonté affichée d'un retour de la « nature » en ville (Larrère, 2019). Le développement des initiatives a conduit à l'émergence d'un véritable marché de l'écopâturage depuis une dizaine d'années. D'abord confidentielle, l'augmentation de la demande de la part de collectivités pour entretenir leurs espaces verts, ou d'entreprises pour l'entretien de leurs sièges sociaux ou de certaines de leurs infrastructures (champs photovoltaïques, centrales nucléaires, etc.), a conduit à la création d'un nombre toujours croissant d'entreprises spécialisées proposant leurs prestations⁵. Il s'agit donc désormais d'un marché fortement concurrentiel avec des enjeux de différenciation, parmi lesquels la question de la qualification de la pratique.
- 6 D'une façon générale, « écopâturage » tient aujourd'hui une position hégémonique pour qualifier la gestion des espaces verts urbains par les animaux. Il n'en fut pas toujours de même. En 2010, l'association Entretien, Nature & Territoire (ENT), spécialisée dans l'accompagnement des acteurs de l'écopâturage, est créée avec pour objectif l'« *entretien alternatif des milieux selon la technique de l'éco-pastoralisme* » (JORF 4646 du 09/10/2010). Elle organise en mars 2012 les premières rencontres nationales de l'éco-pastoralisme, qui deviendront, pour leur deuxième édition en 2014, les rencontres de l'éco-pâturage, l'association utilisant désormais uniquement ce dernier terme. En 2012 également, la société Ecoterra dépose conjointement à l'INPI les marques ECOPATURAGE[®] et ECOPASTORALISME[®], mais elle n'utilise plus à l'heure actuelle que la première. La victoire sémantique de l'écopâturage n'a pas pour autant fait totalement disparaître le recours ponctuel au terme écopastoralisme, généralement de façon indifférenciée, soit par confusion, soit sans doute plus simplement pour élargir le référencement et la visibilité de l'entreprise sur internet.
- 7 Car l'élargissement de l'offre s'est aussi accompagnée d'une organisation de la concurrence : Ecoterra, qui développe également des formations, propose un

« certificat d'écopâturage officiel » ; Entretien, Nature & Territoire a pour sa part développé un « label Animal & Cité » permettant de noter les entreprises et les gestionnaires d'espaces à partir de quatre critères : réglementation et sécurité ; éthique de l'animal ; gestion durable des espaces éco-pâturés ; responsabilité sociale. Il y a donc bien un enjeu à pouvoir différencier et hiérarchiser des pratiques qui toutes se définissent désormais d'un même terme, souvent au trait d'union près, sans doute par précaution vis-à-vis de la marque déposée.

- 8 C'est ainsi que certains acteurs, le plus souvent en lien avec le monde associatif⁶, privilégient pour caractériser la présence de troupeaux en ville des vocables relevant du champ lexical de l'élevage et du pastoralisme : pastoralisme urbain, bergers urbains ou jardinier-berger, pâturage itinérant, pâturage en parcours, élevage, transhumance, gestion paysanne, ... Il s'agit alors clairement de s'inscrire en faux par rapport à une vision commerciale et entrepreneuriale de la présence des troupeaux en ville incarnée selon eux dans le terme écopâturage. On peut bien sûr émettre l'hypothèse que cette position participe d'une volonté de différenciation voire de distinction dans le grand marché de la prestation de service, du conseil et de l'accompagnement de projets. Il n'en reste pas moins que leur point commun est généralement de s'inscrire dans une démarche militante visant à ré-introduire l'élevage en ville, avec une dimension productive et une référence aux pratiques pastorales passées ou encore présentes dans d'autres régions. Il s'agit donc bien dans ce cas de projets d'agriculture urbaine, qui participent d'une « agricolisation » de la ville (Delfosse et Baysse-Lainé, 2018). Dans ce cadre, le choix des termes utilisés est mûrement réfléchi pour qualifier et distinguer non seulement une pratique mais également la philosophie qui l'anime. Si le terme d'écopastoralisme n'est finalement pas non plus mobilisé, c'est parce que plusieurs de ces acteurs en connaissent la genèse, dans le champ des politiques de gestion des espaces naturels, pratique dont ils se distinguent, même s'ils s'en inspirent (Vadurel, 2016 ; Frileux, 2018).

L'écopastoralisme et la gestion des espaces naturels

- 9 La question de l'écopastoralisme, ou plus précisément de la gestion écopastorale, apparaît en France dans les années 1980 dans le monde de la protection de la nature, avec l'émergence de l'idée de « gestion » des espaces naturels. Thierry Lecomte et Christine Le Neveu, biologistes, sont considérés comme les initiateurs de cette méthode, développée dans le cadre d'une double thèse réalisée sur le Marais Vernier en Normandie et soutenue en 1986. Il s'agissait alors d'utiliser des animaux domestiques pour entretenir ou reconquérir des milieux ouverts dans une logique visant à s'approcher des modes de fonctionnement naturels des écosystèmes. « *L'idéal, utopique, serait de procéder à du « rewilding » en réintroduisant la guildes complète des herbivores ouest-européens (bisons, élans, ...) sur de vastes surfaces [...]. Le compromis réaliste - et souvent réalisé - consiste à utiliser les descendants domestiques mais assez rustiques des espèces disparues et laisser évoluer dans le milieu avec le maximum de naturalité* » (Lecomte, 2012). Il s'agit donc d'introduire dans le milieu un troupeau « archaïque » vivant à l'état plus ou moins sauvage, avec un minimum d'intervention de l'homme, bien loin des démarches évoquées dans la partie précédente. A partir de cette expérience pilote, menée notamment avec des bovins de race Highland Cattle, la pratique s'est répandue dans le monde des gestionnaires d'espaces naturels, à tel point que la Fédération des parcs naturels régionaux (PNR) a créé en 1994 un réseau ESPACE⁷ pour fédérer les différentes

initiatives. Dans un article consacré à la réserve naturelle de Bruges en périphérie de Bordeaux, Patricia Pellegrini (2004) met en évidence les évolutions relatives à la mise en œuvre de formes de gestion éco-pastorale, les gestionnaires d'espaces naturels se trouvant confrontés à la législation entourant l'activité d'élevage, et par incidence à une nécessaire domestication des animaux. En parallèle, des préoccupations d'ordre patrimonial ont également émergé, notamment à travers le choix de races locales plutôt que de races « archaïques » exogènes. Ainsi la démarche mise en œuvre à Bruges à partir de 1985 avait pour objectif de préserver à la fois le milieu naturel et l'animal domestique, élément de l'identité régionale. L'écopastoralisme est alors vu comme « *le fruit de l'interaction entre activité humaine et naturelle [...] qui modèle le territoire de l'espace protégé. [...] Cela a permis, dans la pratique, de créer un pont entre les mondes naturel et agricole, suscitant des collaborations pour une mission qui n'est plus tout à fait celle de l'élevage, ni celle de la gestion de la nature* » (Pellegrini, 2004 : 136).

- 10 Pour une frange croissante de gestionnaires d'espaces naturels, l'écopastoralisme, plutôt évoqué sous le terme de gestion écopastorale, s'éloigne donc de l'approche proposée par Thierry Lecomte. Au lieu d'ensauvager le domestique pour gérer l'espace, leur démarche vise à promouvoir des formes d'élevage qui soient non destructrices des espaces naturels ou qui concourent à leur restauration (Moinardeau, 2018). Le conservatoire d'espaces naturels (CEN) de la région Languedoc Roussillon a ainsi coordonné entre 2013 et 2015 un programme LIFE intitulé MIL'OUV⁸ (milieux ouverts) en lien avec différents partenaires agricoles et territoriaux (Dessailly et Launay, 2017). Dans le cadre du programme, une méthode de « diagnostic éco-pastoral » a été développée, qui repose sur des échanges continus, sur le terrain, entre techniciens pastoralistes, écologues et éleveurs (Pégliion, 2017). A la différence des démarches évoquées précédemment, où l'introduction de l'animal domestique est directement liée à un objectif de gestion, le programme MIL'OUV se déploie dans une région où le pastoralisme « classique », c'est-à-dire en tant que mode de production agricole, n'a pas disparu. Les troupeaux sont déjà présents et le recours à la notion de diagnostic éco-pastoral (dans laquelle le trait d'union a toute son importance) vise à insister sur le partage des regards et la prise en compte des objectifs croisés entre monde de la protection et monde de l'élevage. Dans la même logique, le CEN Centre Val de Loire va encore un peu plus loin dans le choix des termes. En lien avec la chambre d'agriculture du Loiret, il a développé une démarche intitulée Pasto'Loire⁹ (« une pratique agricole au service de la Loire ») visant à développer le pâturage en bord de Loire, notamment sur le domaine public fluvial dont il assure la gestion. Pour le CEN, l'objectif premier est la gestion de l'espace, cœur de son métier, mais il l'envisage ici dans le cadre d'un partenariat avec des éleveurs, qui maintiennent des pratiques traditionnelles dans une logique de production agricole. De ce fait, le terme écopastoralisme est banni au profit de « pastoralisme ligérien », afin d'insister sur le fait qu'il s'agit bien avant tout d'une activité d'élevage aux effets positifs pour l'environnement.
- 11 Cet exemple nous permet d'aborder la question de la difficile délimitation entre écopastoralisme et pastoralisme « tout court ». En effet, les points communs sont nombreux entre les pratiques que nous avons précédemment évoquées et le pastoralisme montagnard ou méditerranéen. Partout, la pratique se développe sur des espaces à forts enjeux environnementaux. Partout, notamment dans le cadre du pastoralisme collectif d'altitude, elle concerne des espaces de multiusages plus ou moins ouverts à tous, dont la vocation agricole tend à être ignorée ou reléguée au

second plan par les autres usagers de l'espace (Eychenne et Lazaro, 2014). Le plus souvent, ces différentes formes de pastoralisme se déploient sur d'anciens communs, qui se sont maintenus en montagne, alors qu'ils ont été privatisés ailleurs, avant une reprise en main par différentes formes de propriété publique. D'une façon générale, il semble que l'on parle de pastoralisme là où il n'a jamais disparu, alors que l'on tend à parler d'écopastoralisme dans des régions fortement modernisées au niveau agricole, où cette forme d'élevage a disparu souvent depuis plus de 50 ans, entraînant des conséquences visibles en matière environnementale (biodiversité, risques, accessibilité, paysages). Ainsi, dans son acception la plus large qui dépasse l'approche initiale de Thierry Lecomte et Christine Le Neveu, il nous semble que le recours au vocable écopastoralisme est aussi un révélateur des discontinuités dans les pratiques de pâturage en espaces naturels.

Une définition à partir de la ressource

- 12 *In fine*, que nous apprend ce voyage à travers définitions et représentations ? En premier lieu, nous pouvons retenir que l'écopâturage est une catégorie de sens commun qui englobe toute activité de gestion de l'espace par l'intermédiaire d'animaux domestiques. Pour simplifier, on pourrait dire que selon cette acception il y a écopâturage là où « ça ne ressemble pas » à un élevage « classique » (nous discuterons cette représentation dans la seconde partie). L'écopastoralisme pour sa part est une notion à la fois plus circonscrite dans le monde de la gestion des espaces naturels, et plus floue en tant que catégorie de sens commun, du fait de son usage fréquent mais pas systématique comme synonyme d'écopâturage. Le préfixe « éco » pour sa part renvoie davantage à une intention qu'à une pratique, cette intention variant selon les acteurs impliqués dans l'action (éleveurs vs gestionnaires d'espaces naturels par exemple).
- 13 Nous proposons dans un premier temps de distinguer les deux notions en nous fondant sur la différence entre pâturage et pastoralisme évoquée précédemment, c'est-à-dire une différence dans la nature de la ressource utilisée par les animaux. En parallèle, et en écho aux représentations de sens commun, nous mobiliserons le préfixe « éco » pour désigner les pratiques ayant une intention explicite et prioritaire de gestion de l'espace intégrant des objectifs éco-logiques au sens large¹⁰. Il nous semble par contre que l'implicite éco-nomique présent voire revendiqué dans l'usage du terme écopâturage prête inutilement à confusion avec la dimension éco-logique et relève plutôt d'un argument marketing.
- 14 Selon cette double approche, nous proposons de définir l'**écopastoralisme comme une activité de gestion de l'espace par les herbivores dans des milieux offrant des ressources spontanées ou semi-naturelles** (photo 1) : en premier lieu les espaces naturels mais également certains délaissés urbains. De ce fait, de façon plus restrictive que l'usage qui en est fait généralement, nous définissons l'**écopâturage comme une activité de gestion de l'espace par les herbivores sur des espaces verts** (photo 2), c'est-à-dire à partir de ressources « jardinées » : parcs et jardins, sièges sociaux d'entreprises, etc.

Photo 1 : écopastoralisme à Locmariaquer (56)



© collectif ECOPAST, 22/04/2019

Photo 2 : écopâturage à La Courneuve (Parc Georges Valbon)



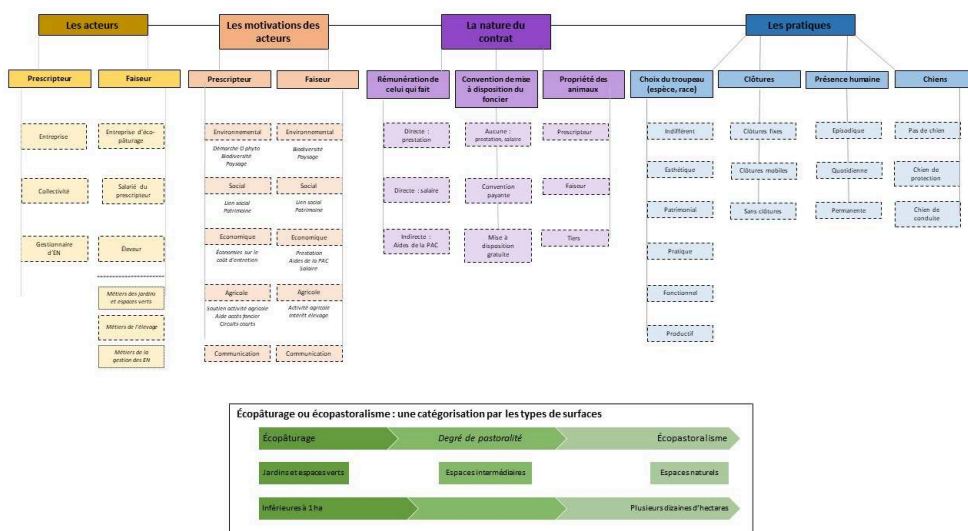
© collectif ECOPAST, 12/06/2018

- 15 Ces définitions permettent de proposer un premier niveau de catégorisation de la diversité des pratiques liées à la gestion de l'espace par les herbivores. Elles ne nous semblent cependant pas suffisantes pour caractériser cette diversité. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un cadre d'analyse à visée à la fois didactique, comme outil de compréhension et d'analyse de situations concrètes, et heuristique, permettant d'aborder le champ des questionnements liés à la question du pâturage de gestion.

Un cadre d'analyse des pratiques de gestion de l'espace par le pâturage

- 16 La recherche exploratoire menée dans le cadre du programme Ecopast avait pour objectif d'approfondir la compréhension et la caractérisation des pratiques d'écopâturage et d'écopastoralisme à partir de l'étude détaillée d'initiatives de terrain, dans différents contextes, urbains : Métropoles de Bordeaux, Brest et Toulouse, communes de Saint-Denis, Évreux, Foix, et en espaces naturels : bords de Loire (Loiret, Nièvre et Loire-Atlantique), landes littorales (Finistère, Morbihan et Loire-Atlantique), Monts d'Arrée, marais (Vendée, Landes). Le choix des zones d'étude s'est fait selon différents critères : identification de démarches existantes et intéressantes à questionner, partenariats déjà engagés avec des acteurs locaux (collectivités et/ou éleveurs) dans le cadre de la recherche ou de l'enseignement, méthode « boule de neige ». Nous mobilisons des méthodes qualitatives, principalement des entretiens compréhensifs approfondis en salle et en marchant, ainsi que de temps d'observation participante. En parallèle, nous récoltons et analysons la littérature technique relative aux expériences étudiées et transmise par les personnes rencontrées (stratégies de gestion des espaces naturels, diagnostics écologiques et/ou pastoraux, conventions de mise à disposition du foncier, plans de gestion, cahiers des charge encadrant les pratiques de pâturage). Entre 2018 et 2020, nous avons ainsi mené 40 entretiens semi-directifs auprès de différents types d'acteurs engagés dans des démarches d'écopâturage ou d'écopastoralisme (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, entreprises prestataires, éleveurs, associations de races, association d'accompagnement aux porteurs de projets agricoles, syndicats de bassin versant)¹¹. L'analyse de ce matériau nous a permis de mettre en évidence une grande porosité entre les deux types de pratiques ainsi que la récurrence de formes hybrides difficiles à classer précisément dans l'une ou l'autre catégorie. Il nous a donc semblé pertinent d'aller au-delà de la tentative de catégorisation binaire écopâturage/écopastoralisme pour améliorer l'intelligibilité des dynamiques à l'œuvre dans les différentes démarches de gestion de l'espace par le pâturage. Pour ce faire, nous avons isolé les principales dimensions à prendre en compte dans le cadre d'une analyse sociale de la pratique. Le cadre d'analyse présenté ci-dessous ne correspond donc pas à un guide technique de l'écopâturage, il cherche à proposer une grille de compréhension des pratiques au prisme des configurations d'acteurs, de leurs motivations et des ressources matérielles et immatérielles qu'ils mobilisent pour l'action. Le cadre d'analyse est synthétisé dans le schéma 1 ; il doit également pouvoir être utilisé comme un outil opérationnel d'accompagnement de telles démarches, voire un outil pédagogique pour aider à la caractérisation des systèmes de pratiques¹². En annexe, deux petites études de cas permettent de présenter une mise en application de l'outil.

Schéma 1. Cadre d'analyse des pratiques de gestion par le pâturage



Les types d'espaces

17 Ainsi que nous l'avons vu précédemment, la distinction entre écopâturage et écopastoralisme repose sur le type d'espace destiné à être géré par les troupeaux. Nous souhaitons cependant à ce stade préciser qu'il est parfois délicat d'établir une séparation stricte entre espaces verts urbains et espaces naturels. Entre les deux extrêmes, pelouses jardinées vs espaces naturels de type landes ou marais, les démarches de gestion par le pâturage se déploient dans des espaces divers, que l'on peut qualifier par un degré de pastoralité, un gradient qui permettra de les catégoriser plutôt en écopâturage ou plutôt en écopastoralisme. Nous retenons ici pour l'analyse trois types d'espaces : les parcs et jardins, les espaces intermédiaires et les espaces naturels. Les espaces intermédiaires correspondent à des surfaces, plutôt situées en ville ou à proximité d'infrastructures (bassins d'épuration, bordures de voies ferrées). Il s'agit généralement de lieux pour lesquels l'entretien mécanique s'avère difficile voire impossible, notamment pour des questions de relief ou d'accessibilité. Il s'agit souvent d'espaces en marge, non ouverts au public. Pour différencier les types d'espaces, nous proposons également un second critère relatif à l'étendue de la surface à gérer. En effet, les démarches écopastorales ne peuvent généralement se déployer que sur des surfaces importantes de plusieurs dizaines d'hectares, alors que l'écopâturage se pratique le plus souvent à des échelles plus réduites, de quelques milliers de mètres carrés¹³.

Les acteurs

18 La question des acteurs engagés dans la démarche nous semble centrale pour l'analyse. Nous nous intéressons ici à deux types d'acteurs : les « prescripteurs » et les « faiseurs ».

Les prescripteurs

- 19 Nous entendons par prescripteurs les structures à l'origine de la commande de la démarche d'écopâturage ou d'écopastoralisme. Dans les cas que nous avons étudiés, il s'agit le plus souvent de collectivités ou de leurs regroupements : communes, métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes, parcs naturels régionaux, conseils départementaux, groupement d'intérêt public (GIP). Il s'agit également de gestionnaires d'espaces naturels : Conservatoire du Littoral, conservatoires d'espaces naturels. Il peut également s'agir de bailleurs sociaux ou d'entreprises, mais nous n'avons pas directement étudié ce type d'initiatives¹⁴. La question de la prescription dans le cadre de la commande publique est souvent complexe car elle articule différents types d'acteurs dont les relations sont le plus souvent régies par des conventions. Par exemple, le Conservatoire du Littoral dont la fonction première est l'acquisition de sites en confie la gestion à des collectivités ou à des associations de protection de l'environnement. Les conseils départementaux pour leur part ont en charge la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) dont ils peuvent être propriétaires (politique d'acquisition) ou pour lesquels ils conventionnent avec des propriétaires publics ou privés. La gestion peut ensuite être réalisée par le conseil départemental lui-même ou être là aussi déléguée aux collectivités ou à des associations de protection de l'environnement. De façon peut-être contre-intuitive, il est à noter que le classement ENS ne constitue pas une ligne de démarcation entre écopastoralisme et écopâturage, certains sites classés pouvant être des sites urbains (dans nos terrains par exemple le parc du château de Sully-sur-Loire ou une partie du parc des coteaux en rive gauche de Bordeaux Métropole). Nous ne souhaitons pas développer dans cet article la question plus générale de la gouvernance des politiques de protection des espaces naturels en France¹⁵, mais bien rappeler l'existence d'une chaîne de décisions complexe préalable à la mise en œuvre d'une démarche de gestion par le pâturage, qui inclut la question des financements mobilisables par les gestionnaires. Dans le cadre de notre grille d'analyse, nous entendons par prescripteur le dernier niveau de cette chaîne, c'est-à-dire le donneur d'ordre à l'origine de la démarche, qui assure l'interface avec celui qui la met en œuvre. Nous en retenons trois types : entreprise, collectivité et gestionnaire d'espaces naturels hors collectivités, tout en complétant l'information par l'existence ou non d'un classement au titre des espaces naturels protégés pouvant influencer la gouvernance du dispositif : ENS, Conservatoire du Littoral, autres.
- 20 Les motivations de ces prescripteurs peuvent être variées et plus ou moins complexes. Nous l'avons vu, la dimension écologique ou plus largement environnementale apparaît comme la justification première mise en avant lors de la mise en œuvre des démarches d'écopâturage et d'écopastoralisme, qui justifie l'usage du préfixe « éco ». Cependant, cette dimension s'avère souvent assez floue¹⁶ et renvoie à des problématiques variées : mise en œuvre de la politique zéro phyto par exemple, mais aussi restauration ou maintien de la biodiversité grâce à l'action de pâturage qui s'inscrit dans les démarches de gestion différenciée, permet l'exportation de la biomasse et la restitution des déjections animales. De façon souvent plus implicite, certains prescripteurs intègrent à la réflexion des objectifs « esthétiques », soit en fonction de la mosaïque paysagère que produit le pâturage, soit tout simplement par la présence des animaux qui elle-même contribue à « faire paysage ». Par souci de simplification, nous choisissons ici d'intégrer la dimension paysagère au champ large de la motivation environnementale.

- 21 Souvent contenue de façon implicite dans le préfixe « éco », la motivation économique est régulièrement évoquée en complément de la motivation écologique. Elle paraît cependant moins centrale, faute de données précises sur les économies pouvant être réalisées grâce au recours aux animaux, qui dépendent beaucoup des contextes de mise en œuvre (zones facilement mécanisables ou non, objectifs d'entretien dans certains espaces verts qui obligent au recours complémentaire à l'action mécanique, coût de la prestation ou de l'embauche d'un salarié).
- 22 Ce sont plutôt les intentions d'ordre social qui apparaissent comme le deuxième grand ressort motivant le recours aux animaux pour la gestion de l'espace, principalement dans les zones urbaines. Il s'agit, selon les cas et de façon plus ou moins développée, d'utiliser l'animal comme vecteur de lien social lors de manifestations ou de fêtes organisées autour de la présence et du déplacement du troupeau, comme support pédagogique auprès des scolaires, voire d'échanges souvent informels mais fréquents avec le berger lorsqu'il assure une présence permanente. La dimension sociale intègre également un volet patrimonial, à travers le choix de races locales à petits effectifs et la référence à une agriculture traditionnelle, incarnée par l'élevage pastoral et la figure du berger.
- 23 Pour certains prescripteurs, la question agricole dépasse cette vision patrimoniale et représente une dimension à part entière de la démarche, notamment dans les initiatives écopastorales. Ils s'engagent alors dans un véritable soutien au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, incarnée ici par le pastoralisme. Cet accompagnement se traduit par la facilitation de l'accès au foncier et aux aides de la politique agricole commune (PAC) pour les agriculteurs ou par la communication sur les pratiques et l'accompagnement des démarches de commercialisation en circuits courts.
- 24 Enfin, un dernier registre de motivation, transversal aux précédents, concerne les questions d'image que le prescripteur veut renvoyer à travers la mise en œuvre de démarches de gestion de l'espace par le pâturage, notamment en ville. Cette dimension, bien que rarement évoquée de façon explicite, ne doit pas être négligée car elle permet d'éclairer les choix qui seront réalisés dans les modalités de mise en œuvre de la pratique.

Les « faiseurs »

- 25 Nous entendons par « faiseurs » les acteurs réalisant l'activité d'écopâturage ou d'écopastoralisme, c'est-à-dire la ou les personnes ayant en charge la gestion du troupeau. Il peut s'agir de structures proposant des services d'écopâturage¹⁷, de salariés du prescripteur ou d'éleveurs¹⁸. Au sein de ces différentes catégories, on rencontre là encore une certaine diversité qui influence le rapport que les « faiseurs » entretiennent avec la pratique. Nous l'avons vu en première partie, les prestataires spécialisés peuvent être des entreprises ou des associations. Parmi les entreprises, certaines relèvent plutôt du champ d'activité des jardins et espaces verts, l'écopâturage étant une forme de diversification de la palette d'outils disponibles ; d'autres sont spécialisées dans le pâturage de gestion et interviennent sur tous types d'espaces. Les salariés des prescripteurs (collectivités ou gestionnaires d'espaces naturels) peuvent être des agents d'entretien des espaces verts dont on a élargi le domaine d'action ou des techniciens gestionnaires d'espaces naturels pour lesquels la conduite de troupeaux relève également d'un champ de compétences nouveau et souvent secondaire. Il s'agit

aussi dans certains cas de créations de postes de bergers dédiés à la pratique d'écopâturage ou d'écopastoralisme (Évreux, Métropole de Bordeaux¹⁹). Enfin, certains éleveurs sont engagés dans des actions d'écopâturage et/ou d'écopastoralisme. Cette activité est parfois menée de façon ponctuelle sur de petites surfaces marginales par rapport à leur système d'exploitation, il s'agit alors le plus souvent d'écopâturage urbain. Pour d'autres, c'est la plus grande partie voire l'ensemble du système d'exploitation qui repose sur des surfaces engagées en gestion : on est alors le plus souvent dans des formes d'écopastoralisme en espace naturel. Certains enfin articulent les deux pratiques, la prestation d'écopâturage permettant la rentrée de trésorerie et la gestion écopastorale offrant l'accès au foncier nécessaire à leur activité.

- 26 Finalement, les emplois liés à la pratique du pâturage de gestion sont occupés par des personnes aux profils variés, dont les cœurs de métier relèvent respectivement de domaines de compétences relatifs à l'entretien des espaces verts, à la gestion des espaces naturels ou à l'élevage.
- 27 Les motivations de ces praticiens peuvent, ou non, recouper les intentions des prescripteurs. Elles diffèrent selon leurs profils, mais plus encore peut-être à l'intérieur de chaque profil.
- 28 Ainsi par exemple les entreprises spécialisées dans l'écopâturage poursuivent-elles généralement en premier lieu des objectifs d'ordre économique à travers la fourniture de prestations rémunérées. Elles peuvent ou non y associer de véritables motivations en matière environnementale et paysagère. Elles peuvent aussi poursuivre un objectif de lien social, parfois informel, parfois directement intégré à leur offre de service : animations, activités pédagogiques en direction des enfants ou des personnes âgées, avec parfois l'intégration d'une dimension patrimoniale (races locales, histoire des pratiques traditionnelles). Comme nous l'avons vu en première partie, certaines de ces structures, principalement dans le domaine associatif, revendiquent le caractère résolument agricole de leur activité, participant de ce fait aux réflexions contemporaines sur l'agriculture urbaine. Chacun de ces éléments peut concourir à la construction d'une image permettant de se différencier sur un marché de plus en plus concurrentiel.
- 29 Les éleveurs, pour leur part, poursuivent également des objectifs d'ordre économique dont l'analyse est plus complexe car les surfaces utilisées par les animaux ne sont pas envisagées uniquement comme le support d'une pratique de gestion mais comme un élément indispensable de leur système de ressources. C'est-à-dire que ce que tout le monde appelle « gestion » dans le domaine de l'écopâturage/écopastoralisme s'appelle « alimentation du troupeau » pour un éleveur. Ainsi, la première motivation d'ordre économique des éleveurs consiste à assurer un bon fonctionnement de leur exploitation, intégrant une part plus ou moins importante de surfaces « en gestion » : ce que nous avons nommé « motivation agricole » pour bien identifier ce qui relève du fonctionnement global de l'exploitation. Nous avons qualifié de « motivations économiques » ce qui relève des entrées financières directes qui prennent la forme de prestations d'une part, ou d'aides de la politique agricole commune d'autre part. Cependant, bien qu'ils envisagent le troupeau dans une logique d'élevage productif plutôt que comme outil d'entretien de l'espace, certains éleveurs affichent des préoccupations soutenues en matière d'environnement, notamment de préservation de la biodiversité, à tel point que cela constitue parfois le ressort majeur de leur installation agricole²⁰. A l'instar des prestataires, certains poursuivent également des

objectifs d'ordre social et patrimonial en privilégiant les races locales à faible effectif, ou en développant des actions de communication et d'animation autour du troupeau, voire en s'engageant dans la mise en réseau d'acteurs variés afin de défendre un certain modèle d'agriculture. Les objectifs en matière d'image peuvent ainsi prendre des formes très variées : différenciation dans le cadre du marché de l'écopâturage ; mise en visibilité des produits commercialisés en circuits courts, voire engagement militant pour un certain modèle d'agriculture.

- 30 La réflexion est plus difficile à mener pour la troisième catégorie de praticiens : les salariés du prescripteur. On peut supposer qu'ils sont censés poursuivre les mêmes objectifs que leur employeur ; pourtant des éléments d'ordre personnel peuvent influencer fortement leur rapport à la pratique. Sauf dans les cas encore assez rares de postes créés spécifiquement pour la conduite du troupeau, la plupart de ces acteurs sont amenés à travailler dans un domaine qui n'est pas leur cœur de métier. Certains, notamment dans le domaine des espaces verts, s'en trouvent fragilisés, parce que l'arrivée des animaux leur donne l'impression d'être dépossédés d'une partie de leurs missions. D'autres au contraire y trouvent des éléments de forte motivation au travail, voire de valorisation de leur mission, qui les distingue des autres jardiniers. Cela peut également être un moyen pour des personnes issues ou proches du monde agricole de réaliser une forme de passion pour l'animal d'élevage, que nous avons choisie de classer dans notre grille d'analyse en « motivation agricole ». A l'instar des autres catégories, les salariés des prescripteurs peuvent aussi développer des motivations d'ordre environnemental plus ou moins importantes. Ils peuvent également envisager la pratique selon un angle social, pour lequel ils peuvent manifester plus ou moins d'intérêt²¹.
- 31 L'analyse croisée des motivations des prescripteurs et des faiseurs est une étape importante de l'analyse des pratiques d'écopâturage/écopastoralisme. Elle permet de resituer la question du sens de l'action au cœur de la démarche. Les intentions du prescripteur peuvent bien sûr avoir une incidence sur le choix du faiseur. Une convergence ou une divergence de représentations n'augurent cependant pas nécessairement du succès ou de l'échec de la démarche, à condition qu'elles soient identifiées, analysées, et prises en compte dans le contrat implicite ou explicite qui sera passé entre les deux parties.

La nature du contrat

- 32 Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche d'écopâturage/écopastoralisme, les prescripteurs et les faiseurs sont liés par un contrat, le plus souvent explicite, qu'il convient d'identifier. Ce contrat est assez simple dans le cas d'une prestation ou du recours au salariat en interne. Il est par contre beaucoup plus complexe dans le cadre des pratiques écopastorales mises en œuvre par des éleveurs. Nous l'avons vu, dans ce cas les surfaces gérées sont intégrées au système d'exploitation au même titre que les surfaces en propriété ou en location par l'intermédiaire de baux agricoles. Dans les exemples que nous avons étudiés, la mise à disposition de ces parcelles se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'autorisations ou de conventions d'occupation temporaire ou précaire à durée variable²², mais également dans certains cas sous forme de convention de pâturage voire de bail rural. Cette mise à disposition se fait souvent à titre gratuit mais elle peut également faire l'objet d'une redevance ou d'un loyer, souvent modestes. Ces conventions intègrent généralement en annexe un cahier des

charges encadrant les pratiques pouvant être mises en œuvre sur les surfaces concernées.

- 33 La gestion par le pâturage ne faisant alors pas l'objet d'une rémunération directe, il y a pour les éleveurs un enjeu majeur à ce que ces surfaces puissent bénéficier des aides de la politique agricole commune²³, qu'il s'agisse des aides directes à l'hectare²⁴ ou de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)²⁵. Les MAEC disposant de leur propre cahier des charges, les gestionnaires d'espaces naturels prescripteurs recherchent généralement une harmonisation entre le cahier des charges de la convention de mise à disposition et le cahier des charges de la MAEC. La question de la PAC ne doit donc pas être négligée dans l'analyse des démarches écopastorales mises en œuvre par des éleveurs, car les aides perçues représentent généralement la plus grande partie de leur revenu.
- 34 Un dernier point, bien que d'importance moindre, peut être évoqué pour l'analyse de la nature des contrats entourant les pratiques d'écopâturage/écopastoralisme : il s'agit de la question de la propriété des animaux. Dans la plupart des cas, les animaux appartiennent au prescripteur ou au faiseur. Mais nous avons rencontré des exemples où le prescripteur ne souhaite pas acquérir le troupeau, bien que l'activité soit réalisée en régie par un salarié. Il a alors recours à un tiers qui loue ou met à disposition des animaux par voie de convention²⁶.

Les pratiques

- 35 Nous pensons que la question des pratiques ne peut être abordée qu'au regard des différents éléments précédemment évoqués puisque les choix techniques ne sont *in fine* que la résultante des intentions des acteurs sur un espace donné, et des interactions qui en résultent. Compte tenu de nos champs de questionnement, nous proposons une analyse des pratiques sous le prisme des questions sociales qu'elles soulèvent, plutôt que sous un angle technique²⁷, ce qui nous a conduits à privilégier deux entrées principales : le choix des animaux et la conduite des troupeaux.

Le choix des animaux

- 36 Le choix des animaux concerne tout d'abord le choix de l'espèce (ovins, caprins, bovins, équins) puis le choix de la race. Dans la mesure où les pratiques d'écopâturage et d'écopastoralisme ont comme point commun l'utilisation des troupeaux pour la gestion de l'espace, le choix des animaux dépend évidemment du type d'espace à gérer, de sa surface, du type de milieu, de la nature de la végétation et de l'objectif final d'entretien. Il s'agit d'une dimension que nous qualifions de « fonctionnelle », c'est-à-dire des critères de choix qui dépendent de la nature du « travail de gestion » demandé à l'animal. Comme nous l'avons vu en première partie, certaines démarches d'écopastoralisme, à la suite de l'expérience initiée dans le marais Vernier, reposent sur le recours à des races dites « archaïques », les plus proches possibles de l'état naturel, afin de pallier la disparition des grands herbivores dans la gestion de certains écosystèmes. Toujours selon cette approche fonctionnelle, la chèvre apparaît comme l'une des espèces les plus adaptées pour la réouverture de milieux embroussaillés par les ligneux, tandis que certaines races sont plus adaptées aux zones humides, etc.

- 37 Nous distinguons cette dimension fonctionnelle de la dimension « pratique » qui a pour objectif de faciliter le travail du faiseur. Ainsi le mouton d'Ouessant est-il souvent utilisé en écopâturage pour sa petite taille qui le rend facile à manipuler et peu sujet aux convoitises puisqu'il a une faible valeur bouchère. Certains choisissent des espèces de grande taille (bovins, équins) ou des races un peu vives pour éviter ces tentatives de vol, quand d'autres recherchent des races dociles et maniables pour faciliter les mobilités urbaines.
- 38 La dimension patrimoniale pour sa part consiste à privilégier des races locales à petits effectifs pour contribuer à la préservation de la biodiversité domestique et inscrire la démarche dans le prolongement de pratiques traditionnelles. Elle recoupe souvent la dimension fonctionnelle, les races locales étant censées être adaptées au territoire. Elle s'en distingue cependant dans la mesure où la vision fonctionnelle repose uniquement sur les caractéristiques biologiques de la race dans son adaptation au milieu, quand la vision patrimoniale la considère comme le produit conjoint de la société et du milieu, qu'il convient de sauvegarder.
- 39 La dimension productive de la race est importante, en particulier pour les éleveurs et plus généralement pour tous ceux qui intègrent des motivations d'ordre agricole dans les démarches d'écopâturage/écopastoralisme. Le choix des animaux doit alors prendre en compte l'objectif de production et de commercialisation, excluant de fait certaines espèces et races, variables selon les types de production. En effet, bien que la quasi-totalité des démarches que nous avons étudiées mobilisent des races à viande, excluant dans la plupart des cas le recours aux ânes, chevaux ou chèvres dans une optique productive, nous avons aussi rencontré des éleveurs laitiers intégrant des surfaces pastorales en gestion conservatoire dans leur système d'exploitation, parfois pour la production de savons et cosmétiques à base de lait d'ânesse ou de chèvre.
- 40 Nous souhaitons enfin évoquer un dernier critère de choix, souvent négligé en premier abord car il relève de préférences individuelles et ne serait donc pas à ce titre suffisamment rationnel : la dimension esthétique. Il s'agit alors de choisir une espèce ou une race « parce qu'on la trouve jolie », ou parce qu'elle répond à l'imaginaire associé à la démarche, ou parce qu'elle produit un paysage particulier. Ainsi, les brebis feraient plus « pastoral » que les vaches ou les chevaux ; les vaches Highland Cattle seraient particulièrement jolies avec leurs longs poils et leurs longues cornes, les chevaux ou les ânes feraient rêver les enfants, etc.
- 41 Ce développement sur les critères de choix des animaux ne doit pas faire oublier que certains prescripteurs, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes propriétaires du troupeau, n'ont pas d'avis tranché sur la question, le choix des animaux étant alors une conséquence du choix du faiseur.

La conduite des troupeaux

- 42 En matière de dialogue entre choix techniques et questions sociales liées à la pratique, les modes de garde des troupeaux nous paraissent parmi les éléments les plus intéressants à aborder. Globalement, on peut retenir trois modes de garde des troupeaux : l'établissement de clôtures fixes permanentes, le recours à des clôtures mobiles déplacées régulièrement ou la garde par un berger, sans recours à des clôtures. Ces trois outils peuvent ou non être combinés dans une même initiative. En parallèle, la fréquence de la présence humaine auprès du troupeau peut varier fortement, d'une

présence occasionnelle (hebdomadaire ou bimensuelle) à une présence permanente. Ces deux éléments de conduite peuvent être ou non liés : bien sûr, le berger est continuellement présent dans les modes de garde sans clôture (bergers itinérants du bord de Loire par exemple ou bergers urbains à Saint-Denis), mais cela peut être également le cas avec un recours aux clôtures mobiles (parcs des coteaux).

- 43 Les choix réalisés en matière de modes de garde sont bien sûr influencés par des considérations d'ordre technique, mais ils révèlent également des orientations fortes relatives à l'interface entre la pratique d'écopâturage/écopastoralisme et les autres utilisateurs de l'espace. Ainsi, le recours à des clôtures fixes conduit à une forte restriction d'usage de l'espace public, les parcelles clôturées n'étant plus accessibles aux autres usagers, ou alors par l'intermédiaire d'aménagements et d'une communication parfois complexes à mettre en œuvre. Ainsi, ce sont des espaces entiers qui ne sont plus disponibles pour la promenade du chien par exemple, alors que les lieux écopâturés correspondent souvent à des lieux de prédilection pour cette pratique. Il en est de même pour les promeneurs, les joggeurs, etc. Cette dimension se retrouve également dans de nombreux espaces naturels faisant l'objet de différents usages. Les landes littorales sont des hauts lieux de randonnée ou d'exploration naturaliste, mais aussi des spots de surf par exemple. Dans le Loiret, les bords de Loire, espaces naturels dans un territoire à la fois fortement urbanisé et dédié à la céréaliculture offrent un lieu de nature pour les urbains mais aussi un refuge pour des activités plus ou moins licites. La clôture en elle-même est un marqueur fort d'appropriation spatiale qui fragmente et cloisonne l'espace, en excluant de fait certains acteurs et certaines pratiques. Fixe, elle marque durablement le paysage mais peut également servir de repère, de point de rencontre entre le lieu de présence des animaux et les autres usagers de l'espace, parfois renforcé par une signalétique adaptée.
- 44 La clôture mobile, du fait de son caractère temporaire, atténue cette segmentation puisqu'il n'en reste rien lorsqu'elle est déplacée. Elle permet donc de travailler davantage la question de la multivocation de l'espace vert urbain ou des espaces naturels protégés. Dans ce cas, les modes de conduite intègrent généralement davantage la question des usages ponctuels (festival par exemple) ou saisonniers (accès aux plages par exemple) de l'espace. Ainsi, le pâturage apparaît comme une activité parmi d'autres à intégrer dans une réflexion globale sur la gestion de la coprésence dans l'espace public. En matière d'interface entre le troupeau et les autres usagers de l'espace, le recours à la clôture mobile trouble les repères : les animaux ne sont pas forcément là où l'on s'attendait à les trouver, on peut les chercher, les regretter lorsqu'ils changent de secteur, attendre leur retour. Il en est de même pour les rares expériences de garde permanente sans recours aux clôtures.
- 45 Le rôle de la clôture en matière de protection des troupeaux est plus ambigu. Spontanément, elle peut apparaître comme une forme de protection, puisqu'elle complique voire empêche le contact direct et la prédation par des humains (vols) ou non humains (chiens). Cependant, certaines expériences (parc des Argoulets à Toulouse²⁸) nuancent cette vision. En effet, la clôture semble jouer un rôle de protection « dans les deux sens », c'est-à-dire que les usagers de l'espace, souvent peu familiers des animaux de ferme, se sentent rassurés par la présence de la clôture et se permettent alors un rapprochement qu'ils ne se permettraient pas sans clôture. Dans tous les cas, la présence du berger apparaît bien comme l'élément central permettant de réfléchir l'interface entre le troupeau et les autres usagers. Dans ces espaces où la

présence des animaux ne va pas de soi, voire représente parfois une réelle incongruité, le berger joue non seulement un rôle de soin au troupeau mais également un rôle pédagogique de premier plan, notamment lorsque sa présence est permanente, qu'il ait ou non recours aux clôtures. Dans les initiatives où la présence est quotidienne mais ponctuelle, et plus encore lorsque la présence est épisodique, la communication repose davantage sur la signalétique ou des manifestations diverses, voire est parfois inexistante.

- 46 Le berger travaille rarement seul : il est souvent aidé dans sa tâche par des chiens de conduite (qui aident à guider le troupeau) et/ou de protection (qui protègent le troupeau contre les prédateurs humains ou non humains). La question des chiens pourrait sembler anecdotique, mais elle représente également une porte d'entrée pour questionner l'interface. Le chien de protection, plutôt utilisé en montagne contre les attaques de loups ou d'ours, réintroduit une part de sauvage dans le monde souvent très domestiqué du pâturage de gestion, notamment en ville. Il tient à distance les autres usagers de façon encore plus radicale que la clôture fixe. Finalement peu utilisé, ou surtout dans les parcs de nuit pour prévenir le berger, il nécessite la mise en place d'une communication claire (berger et signalétique). Le chien de conduite pour sa part introduit un faisceau de questionnements sur la place du chien en ville (moins en espaces naturels). En effet, nous l'avons vu, les espaces écopâturés sont souvent les lieux de promenades des chiens urbains dont les propriétaires ne sont pas toujours disposés à comprendre qu'il s'agit là de chiens de travail auxquels ne s'appliquent pas les mêmes règles qu'aux chiens de compagnie, alors qu'ils leur ressemblent (Border collie, Beauceron, etc.), contrairement aux chiens de protection (Montagne des Pyrénées ou patou). Cette situation peut être à l'origine de conflits comparables à ceux que l'on rencontre parfois en montagne, où les chiens des randonneurs doivent être tenus en laisse, quand les chiens de troupeau travaillent bien sûr librement sous les ordres du berger. Plus largement, la question qui est alors posée à travers les chiens ou les clôtures est celle de la vocation et du partage de l'espace. Les espaces verts urbains ou les espaces naturels sont-ils considérés par les autres usagers comme des espaces légitimes pour élever des brebis ou des vaches ?

Conclusion et discussion : écopâturage et écopastoralisme, questions pour la recherche en sciences sociales

- 47 A travers ce cadre d'analyse, nous avons tenté de dégager des éléments de caractérisation des démarches de gestion de l'espace par le pâturage à un niveau intermédiaire entre une catégorisation binaire écopâturage/écopastoralisme fondée sur la nature des surfaces concernées, et le renoncement à toute caractérisation du fait de la porosité entre ces deux catégories et de la grande diversité des initiatives. Il s'agit d'une première ébauche, élaborée dans le cadre d'un programme de recherche exploratoire en lien avec nos pratiques d'enseignement, qui vise à améliorer l'intelligibilité de ces pratiques émergentes. Elle a donc vocation à être discutée et complétée par d'autres travaux. Au-delà de ce cadre analytique, nous souhaitons en conclusion proposer des axes de questionnement transversaux qui nous semblent particulièrement féconds.

- 48 Le premier a trait à l'action publique. Nous pensons que l'analyse des systèmes acteurs, de leurs intentions croisées et des modalités de mise en œuvre des pratiques de gestion par le pâturage permet d'aborder la question de l'élaboration de projets de territoire sur des espaces à enjeux multiples, qu'ils soient urbains ou naturels. Dans quelle mesure ces expériences participent-elles du projet de territoire, voire le symbolisent-ils ? Quelles sont les formes de gouvernance croisée associées à ces pratiques ? Dans quelle mesure introduisent-elles des ruptures dans les pratiques et les positions établies ? Favorisent-elles l'émergence de nouveaux acteurs ou confortent-elles les acteurs dominants ?
- 49 L'introduction d'animaux d'élevage dans l'espace public ouvre un second champ de questionnement relatif aux questions d'interface²⁹. Par son caractère nouveau, voire incongru, la présence des troupeaux introduit une rupture dans les usages établis, qu'ils soient spontanés ou encadrés, reconnus ou plus ou moins interlopes. Que nous enseignent ces initiatives sur la place de chacun dans l'espace public, entre humains d'une part, entre humains et non humains d'autre part, voire entre non-humains entre eux ? De ce fait, la question de l'acceptabilité sociale de la pratique (Bories et al., 2016b) nous paraît particulièrement riche, elle renvoie à la légitimité de la place de l'élevage face aux autres pratiques dans ces espaces.
- 50 Pour les expériences urbaines, cette question s'intègre dans un champ de questionnement plus vaste relatif aux relations ville-campagne. De quelles symboliques ces expériences sont-elles porteuses ? Il nous semble que, davantage que de rapport à la nature, la présence des troupeaux nous parle, à travers les représentations sociales, d'une forme de « campagnisation »³⁰ de la ville. Celle-ci revêt une dimension paysagère sensible, à travers la présence des vaches et brebis, du berger le cas échéant, mais aussi des clôtures, d'une herbe moins bien tondue, des déjections, des odeurs, des sons. Au niveau social, la mise en œuvre de pratiques d'écopâturage est souvent évoquée comme un moyen de sensibiliser au monde rural des urbains déconnectés. C'est une part de la réalité. Les initiatives que nous avons étudiées rappellent aussi que nombre d'habitants des villes sont des émigrés des campagnes de France et souvent d'ailleurs, parfois eux-mêmes porteurs de réelles compétences en matière d'élevage qu'ils prennent plaisir à discuter avec les bergers. Ainsi, la présence du troupeau en ville permet-elle de mettre au jour et de valoriser la ruralité incorporée de certains habitants, par ailleurs souvent socialement invisibles. Il nous semble qu'il s'agit là d'un angle de questionnement particulièrement riche.
- 51 Il nous conduit à aborder la question du rapport à l'élevage que portent ces pratiques. La présence de troupeaux en ville signifie-t-elle un retour de l'élevage en ville, avec tout ce que cela implique en matière de rapport à l'animal, à la production, à la consommation de produits animaux ? L'animal n'est pas un outil, il s'agit d'un être vivant. Le métier d'éleveur suppose d'intégrer des questions relatives à la reproduction, à la vie et à la mort des animaux. Les riverains des initiatives ont à ce sujet des réactions contrastées, certains interrogeant le berger pour savoir s'il est prévu une commercialisation des animaux, notamment des agneaux, quand d'autres refusent l'idée même de mort de l'animal. Les différentes initiatives étudiées mettent en œuvre des choix radicalement différents en la matière³¹. Ici encore, c'est bien la question de l'acceptabilité sociale de la démarche qui est centrale. Il s'agit donc de questionner la distance entre l'image et la réalité de la pratique. S'agit-il de proposer des démarches d'agriculture urbaine ou de tenir à distance la « réalité de l'élevage », en développant

des formes de zoos urbains d'animaux domestiques, voire en réduisant l'animal à un outil de gestion au même titre que la tondeuse ou la débroussailleuse ? En d'autres termes, la « campagnisation » de la ville s'accompagne-t-elle d'une « agricolisation » ? Quels sont les registres de justification mobilisés dans l'un et l'autre cas ? Quelles en sont les conséquences sur les contours et la définition même du métier d'éleveur (Salmona, 1994 ; Porcher, 2011) ? Ainsi, il nous semble que les démarches se réclamant de la pratique agricole représentent effectivement un potentiel de reconnexion entre des mondes aujourd'hui largement disjoints (monde de la ville et monde de l'élevage). A contrario, les démarches se réclamant de la gestion pure introduisent une nouvelle forme de rapport à l'animal, susceptibles de résonner avec certains courants critiques sur la consommation de viande et l'élevage lui-même.

- 52 Si les questions de « campagnisation » et d'« agricolisation » de l'espace se posent de façon plus atténuée dans les expériences menées en espace naturel, elles n'en sont néanmoins pas absentes. Il s'agit là aussi d'interroger la place de l'animal domestique et de l'élevage dans des espaces qui ne sont pas d'abord identifiés comme agricoles. En écho à la réflexion menée en première partie sur la distinction entre pastoralisme et écopastoralisme, il convient de s'interroger sur la représentation et la hiérarchisation des pratiques agricoles, dans leur rapport à la nature. Dans quelle mesure le recours à la notion d'écopastoralisme est-il le signe d'une reconnaissance explicite des effets positifs des formes d'élevage pastoral dans des territoires fortement intégrés au système agro-alimentaire conventionnel ? Représente-t-il pour autant une réelle forme de distinction ou plutôt une forme de marginalisation de ces pratiques, qui ne seraient ni « vraiment » de l'agriculture, pour les éleveurs intensifs ou les céréaliers voisins, ni « vraiment » du pastoralisme pour les éleveurs pyrénéens ou provençaux ? Quelle est la visibilité et quelles sont les capacités d'action collective de ces éleveurs à la fois en marge sur leur territoire et en marge du grand monde pastoral ? Comment sont-ils pris en compte par les politiques publiques, notamment agricoles ? Comment ces expériences peuvent-elles alimenter les réflexions sur l'organisation et la mise en réseau des acteurs autour des enjeux de développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du partage de l'espace, que ce soit en espaces naturels, agricoles ou urbains ?
- 53 On peut voir ainsi que l'étude des démarches d'écopastoralisme et d'écopâturage ouvrent des pistes de questionnement multiples, dont nous n'avons certainement pas fait le tour. C'est pourquoi nous pensons qu'au-delà des effets de mode qui leur sont trop souvent associés, ces pratiques gagneraient à être saisies par la recherche en géographie, et plus largement en sciences sociales.

Annexe 1 : une démarche de pâturage urbain sur le « Parc des coteaux » (Gironde, Bordeaux Métropole)

- 54 Cette expérience de pâturage urbain sur les coteaux en rive droite de la Garonne à Bordeaux est mise en place depuis deux ans (2019). Elle est soutenue par la métropole qui octroie, par convention et dans le cadre des contrats de co-développement conclus entre Bordeaux Métropole et les communes du territoire, une subvention au Groupement d'intérêt public Grand Projet de Villes (GIP-GPV). Le GIP-GPV est une structure de coopération institutionnelle entre les villes de Cenon, Bassens, Floirac et Lormont. C'est le GIP-GPV qui a initié et conçu le projet de pâturage urbain

intercommunal sur la zone du « Parc des coteaux ». Ce projet rentre dans la proposition collaborative d'un plan de gestion intercommunal. La zone du « Parc des coteaux » s'étend en rive droite, sur 350 ha d'un ensemble de parcs en balcon sur la Garonne.

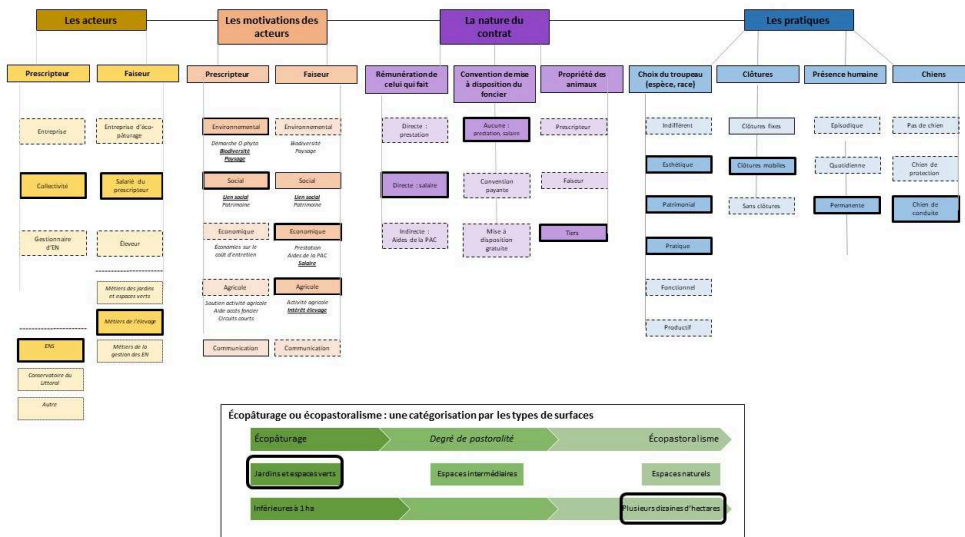
Carte du Parc des coteaux



- 55 250 ha sont classés en 2019 par le conseil départemental en espaces naturels sensibles (ENS). Ils sont par conséquent protégés entre autres de l'artificialisation et d'une dégradation paysagère, assurent la présence pérenne d'une « nature en ville » et la qualité d'un cadre de vie et de vue pour les citoyens. L'expérience de pâturage urbain est l'une des solutions proposées pour organiser la gestion écologique et différenciée de ces espaces verts et se soucier de la préservation de la biodiversité des prairies et des sous-bois via la conduite d'un pâturage itinérant. En 2019 le GIP-GPV crée un poste de berger urbain, s'inspirant de l'exemple qui existe à Évreux. Le groupement recrute une bergère³². 25 brebis landaises sont mises à disposition par le conservatoire des races d'Aquitaine, sur la base d'une convention de partenariat. Le troupeau du conservatoire pâture en itinérance 60 ha du « Parc des coteaux » et participe à la préservation et à la valorisation d'une race locale et patrimoniale. La bergère urbaine conduit les brebis de parcs en parcs, sur une saison qui court du mois d'avril au mois d'octobre, de Beauval (commune de Bassens) à La Burthe (commune de Floirac), en passant par le parc de l'Ermitage (commune de Lormont) et le parc Palmer (commune de Cenon). Des enclos de nuit en clôtures fixes et électrifiées sont installés dans tous les parcs. Le troupeau pâture en journée dans des zones réservées en parcs mobiles (filets) qu'installe et désinstalle la bergère en fonction de la ressource disponible. C'est à Cenon, au milieu de ce chapelet d'espaces verts du « Parc des coteaux » et de l'itinérance, que se situe la « base de vie ». La bergère y dispose, selon son choix de vie, d'une caravane alimentée en électricité et en eau. Elle y revient le soir après la journée d'itinérance et de pâturage. C'est à cet endroit aussi que se situe le parc d'hiver pour les brebis qui y séjournent après la saison, du mois de novembre au mois de mars. Les transitions entre les parcs sont principalement assurées en bétailière. Le tissu urbain entre chaque espace de pâture est trop dense à traverser, trop risqué pour le troupeau et les usagers des voies de circulation. Seuls quelques secteurs moins exposés au trafic urbain, de type pavillonnaire, permettent d'effectuer les liaisons à pied en empruntant les pistes cyclables ou les routes de lotissement moins fréquentées. Cette itinérance organise un « fond de scène » nouveau et peu commun dans le paysage de la métropole bordelaise. Si l'objectif annoncé est la gestion écologique du « Parc des coteaux », nul doute également qu'il soit social et paysager. La bergère urbaine témoigne des relations avec

les citoyens usagers des parcs et des compétences de médiation qui lui sont nécessaires pour mener à bien sa mission. Elle témoigne aussi de son plaisir à observer son troupeau avec la ville en toile de fond.

Schéma 2. Cadre d'analyse des pratiques de gestion par le pâturage. L'exemple du parc des coteaux (Bordeaux Métropole)



Annexe 2 : une démarche d'écopastoralisme sur des terrains du Conservatoire du Littoral (Bretagne, Cap Sizun)

Le Cap Sizun

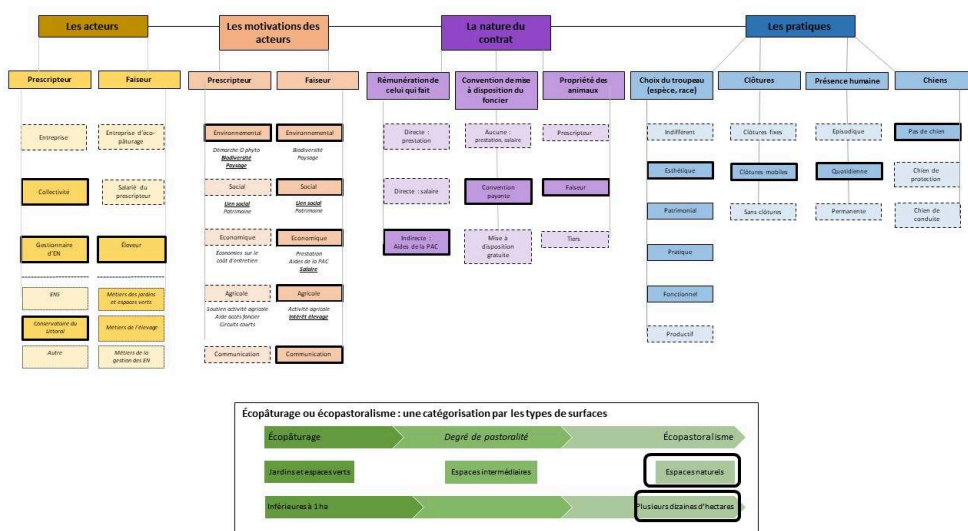


© collectif Ecopast, 25/04/2019

- 56 Cette initiative trouve son origine dans la rencontre entre deux projets : un projet d'installation agricole et un projet de gestion par le pâturage d'une soixantaine d'hectares de terrains du Conservatoire du Littoral gérés par la communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCS). Les préconisations de gestion sont donc élaborées conjointement par les agents des deux structures, mais le partenariat quotidien n'implique que le technicien de la collectivité (chargé de mission espaces naturels et randonnée) et l'éleveur. Les agents du Conservatoire du Littoral viennent épisodiquement sur le site. Cette installation en dernière partie de vie active fait suite à une reconversion professionnelle (monde de la pêche) : l'éleveur ne s'inscrit donc pas dans les champs de métiers proposés dans la grille d'analyse. Il élève cependant des animaux pour sa propre consommation depuis des années, et est engagé dans diverses associations naturalistes bretonnes. C'est la raison nous retenons tout de même les deux catégories « métiers de l'élevage » et « métiers de la gestion des espaces naturels ».

- 57 Les motivations des prescripteurs sont exclusivement environnementales, avec une entrée biodiversité. Il s'agit d'entretenir ou de reconquérir par le pâturage des milieux littoraux (landes et dunes).
- 58 L'éleveur pour sa part inscrit son activité dans une démarche globale et militante qui vise à défendre et promouvoir l'installation agricole sur les espaces naturels, avec une sensibilité forte pour les questions environnementales qui lui permet d'être non seulement partie-prenante mais également moteur dans l'identification des enjeux environnementaux présents sur le site. Il est l'un des initiateurs de la réflexion sur la mise en œuvre de la démarche *Paysans de nature* en Bretagne. Sur le plan social, il prend en compte dans son projet la question du multiusage de l'espace littoral, soumis à de fortes pressions résidentielles et touristiques. Il réfléchit également à la façon de réinventer du « commun » dans la gestion de ces espaces, notamment en tentant d'associer la population résidente. La dimension patrimoniale est également présente dans sa démarche, par le choix de races rustiques locales et un travail mené sur les murets en pierre sèche. Pour toutes ces raisons, il juge important de communiquer sur son activité, afin de porter à connaissance les multiples enjeux liés aux pratiques pastorales sur espaces naturels protégés et à leur prise en compte par les dispositifs d'action publique aux échelles locales ou régionales/nationales dans le cadre de la politique agricole commune.
- 59 La mise à disposition des terrains du Conservatoire se fait à travers une « convention d'occupation temporaire à des fins d'usage pastoral », assortie d'un cahier des charges encadrant les pratiques pastorales. Le montant de la redevance est faible (environ 8 €/ha) mais la convention est précaire (3 ans, non renouvelable par tacite reconduction). Le gestionnaire (CCCS) réalise sur certains secteurs des travaux d'ouverture mécanique permettant d'optimiser le travail du troupeau. L'éleveur bénéficie des aides de la PAC sur l'ensemble des surfaces exploitées, elles sont la base de son revenu, avec une part importante provenant des mesures agro-environnementales et climatiques. L'éleveur assume le fait d'être un « producteur de biodiversité ».
- 60 Ainsi que nous l'avons développé dans le corps de l'article, les choix de conduite technique découlent en grande partie des éléments précédents. Le choix des animaux répond d'abord à des éléments de satisfaction personnelle, et l'éleveur reconnaît faire de la sélection davantage sur la base de critères esthétiques que productifs. La diversité des espèces (20 brebis, 20 chèvres, 5 ânes) est d'abord un élément de plaisir mais elle répond également à des motivations d'ordre fonctionnel car elle est plus efficace pour la gestion différenciée des espaces naturels. Enfin, le choix de ces espèces répond également à des considérations pratiques dans un système de plein air intégral avec peu de terrains d'hivernage. Les animaux sont gardés dans des parcs mobiles afin de respecter le multiusage des espaces et de ne pas marquer durablement le paysage. Les rotations sur les différents secteurs prennent à la fois en compte les besoins des animaux, les enjeux environnementaux et les périodes de forte fréquentation estivale sur certains lieux.

Schéma 3. Cadre d'analyse des pratiques de gestion par le pâturage. L'exemple du cap Sizun (Finistère)



BIBLIOGRAPHIE

AUBRY C. (2014), Les agricultures urbaines et les questionnements de la recherche, Pour, 2014/4, n° 224, pp. 35-49.

BORIES O., EYCHENNE C., CHAYNES C. (2016), « Des troupeaux dans la ville : représentations et acceptation sociales d'une démarche d'éco-pâturage dans la première couronne toulousaine (Cugnaux) », Openfield, numéro 7, 14 p. <http://www.revue-openfield.net/2016/07/12/des-troupeaux-dans-la-ville/>

BOURREL V. (2018), « L'éco-pâturage. Contexte et enjeux », Diaporama d'intervention dans le cadre de la Licence Professionnelle GAEMP, 52 p.

DARLY S. (2014), « Des moutons dans la ville : quelles externalités environnementales des pratiques d'élevage ovin en milieu urbain ? », Pour, 2014/4, n° 224, pp. 285-290.

DELFOSSE C., BAYSSE-LAINÉ A. (2018), « L'élevage en milieu urbain entre nature et nourriture. Le cas des métropoles de Lyon et Grenoble », Géocarrefour, 92/3, 20 p. <http://journals.openedition.org/geocarrefour/12239>

EYCHENNE C., LAZARO L. (2014), « L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs » », Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine, 102-2, 12 p. <http://rga.revues.org/2297>

FRILEUX P. (2018), « Le regard mouton et la tondeuse écologique. Des troupeaux collectifs dans la ville », Les carnets du paysage, n° 33 - "Paysages en commun", pp. 218-233.

LARRÈRE C. (2019), « De la nature en ville : conversation entre une philosophe et un architecte », in ELTCHANINOFF M., La ville rêvée des philosophes, Philo Éditions, 191 p. <https://>

theconversation.com/de-la-nature-en-ville-conversation-entre-une-philosophe-et-un-architecte-110370

LECOMTE T. (2012), « L'écopastoralisme, technique alternative de la théorie à la pratique », Les 1ères rencontres de l'éco-pastoralisme, La Gravelle, diaporama, 17 p.

MILIAN J. (2003), « Politiques publiques de protection de la nature. L'exemple des espaces naturels protégés », *Écologie & politique*, 2003/1, n° 27, pp. 179-192.

MOINARDEAU C. (2018), *L'écopastoralisme, un outil adapté pour la gestion conservatoire des écosystèmes très anthropisés ? Le cas des digues artificielles du canal de dérivation de Donzère Mondragon dans la vallée du Rhône (Vaucluse Drôme, France)*, Thèse de doctorat en biologie des populations et écologie, Université d'Avignon, 265 p.

PELLEGRINI P. (2004), « Les races bovines rustiques et leur domestication », *Ethnologie française*, 2004/1, vol. 34, pp. 129-138.

PORCHER J. (2011), *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIe siècle*, La Découverte, 159 p.

SALMONA M. (1994), *Les paysans français, le travail, les métiers, la transmission des savoirs*, L'Harmattan, 372 p.

VADUREL A. (2016), *Nature, Place et Fonction de l'élevage en milieu urbain. Éléments de réflexion autour des troupeaux ovins et caprins dans le Nord-Est parisien*, Mémoire de Master EDTS, 160 p.

WINTZ M. (2019), « La nature en ville : une réconciliation en trompe l'œil », *Revue du MAUSS*, 2019/2, n° 54, pp. 95-107.

Références complémentaires non citées dans l'article

BORIES O., EYCHENNE C. (2016), « L'éco-pâturage : une nouvelle pratique qui interroge l'espace public », Journée 3R Rencontres, Recherches, Ruminants, Session Élevage urbain et périurbain, Centre des congrès Paris-La Villette, 7 décembre 2016, 5 p. <http://www.journees3r.fr/spip.php?article4234>

BOULET C. (2014), *Pastoralisme et zones humides alluviales : entretenir et rouvrir les paysages de la Garonne*, Mémoire de Master en géographie, Université Toulouse-jean Jaurès, 93 p.

DELFOSE C., DUMONT B., HOSTIOU N. (2017), « Des services contrastés rendus par l'élevage dans les espaces urbains et périurbains européens », *INRA Productions Animales*, n° 30, Numéro spécial « L'élevage en Europe : une diversité de services et d'impacts », pp. 395-406.

DELFOSE C., DUMONT B. et HOSTIOU N. (2016), « Villes et espaces périurbains : lieux de nouvelles relations entre l'élevage et la société », *Pour*, 2016/3, n° 231, pp. 193-202.

GRANCHAMP L. (2017), « L'agriculture est-elle rurale ou urbaine ? La mise en perspective des catégories au prisme de l'agriculture urbaine », in HAMMAN P. (dir.), *Ruralité, nature et environnement*, ERES, pp. 239- 274.

KAYSER L. (2014), *Comment concilier développement urbain tout en valorisant une activité agricole synonyme d'identité paysagère ?*, Mémoire de fin d'Études d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, Agrocampus Ouest, 38 p. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01075709>

MOINARDEAU C., DUTOIT T., MESLÉARD F., ROMANINI B., CROQUET V., BRUSSON R. (2020), « L'écopastoralisme comme outil de gestion des digues artificielles : le cas de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon », *Sciences, Eaux & Territoires*, article hors-série numéro 63, 7 p.

PORCHER J. (2019), « L'élevage paysan et le travail des animaux en ville », Des animaux de ferme en ville, pourquoi faire ?, Rencontres agricoles du Grand Paris, 10 avril 2019, 4 p.

NOTES

1. Programme Ecopast (pâturage en espaces naturels et urbains), financé par le Labex SMS (Structuration des Mondes Sociaux).
2. La LP GAEMP est une formation de l'Université Toulouse-Jean Jaurès, dispensée au centre universitaire de Foix. Voir <https://blogs.univ-tlse2.fr/gaemp/>
3. Recensement de 138 démarches, à partir du mot-clé « écopâturage », sur les moteurs de recherche Google et Qwant, entre mars et avril 2019.
4. La loi Labbé, modifiée par l'article 68 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi Pothier, interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.
5. Par exemple, en mai 2020, la plate-forme Animal et Cité recense 90 entreprises prestataires d'écopâturage sur le territoire national. Cette plate-forme ne concerne que les entreprises ayant choisi d'y figurer, il s'agit donc d'une estimation *a minima* de l'offre totale. <https://animal-et-cite.com/les-professionnels?metierId=1>
6. Voir notamment Clinamen et Les bergers urbains à Saint-Denis, La bergerie urbaine à Lyon, La ferme des 100 terres à Palaiseau, la bergerie des Malassis à Bagnolet.
7. « Entretien des sites à préserver par des animaux conduits en extensif ». Le réseau ESPACE a cessé de fonctionner en 2004 faute de financements (Pellegrini, 2004).
8. Voir <http://www.lifemilouv.org/>
9. Voir <https://www.cen-centrevaldeloire.org/pasto-loire>
10. Afin d'être tout à fait précis, nous proposons de n'utiliser le trait d'union que pour désigner des actions associant monde pastoral et monde naturaliste, c'est-à-dire principalement à travers l'adjectif éco-pastoral (gestion éco-pastorale, diagnostic éco-pastoral).
11. Nous avons de plus intégré dans le corpus les données recueillies dans le cadre des stages menés sous notre direction dans le cadre de la licence professionnelle gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux.
12. Le schéma est construit pour offrir une vision synthétique des éléments présentés dans le texte, qui peut donc être aussi envisagé comme un guide de remplissage du schéma. Nous conseillons donc une lecture simultanée et en parallèle du texte et du schéma.
13. Selon ENT la surface moyenne des sites éco-pâturés est de 4 ha (Bourrel, 2018).
14. Nous avons cependant recueilli quelques éléments sur ce type d'initiatives auprès de « faiseurs » intervenant sur divers types de sites, dont des surfaces appartenant à des entreprises privées.
15. A ce sujet, voir par exemple Milian, 2003.
16. A notre connaissance, il n'existe pas à ce stade d'études permettant de quantifier l'impact écologique de telles pratiques en espace urbain, notamment du fait de l'absence d'un état zéro. Nous pouvons évoquer le travail en cours conduit par l'équipe du CRETAU (Carrefour en recherche, expertise et transfert en agriculture urbaine du Québec) et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AULAB) en collaboration avec Biquette à Montréal sur l'efficacité de l'écopâturage sur les plantes envahissantes : <https://reseau-agriville.com/ecopaturage-montreal/>

17. Dans le cas des entreprises spécialisées, il peut être parfois intéressant d'intégrer un niveau supplémentaire puisque la personne en charge du troupeau n'est pas toujours le responsable de l'entreprise, mais l'un de ses salariés. Nous n'avons pas intégré cette question pour ne pas complexifier le schéma, mais elle est importante à prendre en compte dans certains cas, notamment sur la question des intentions.

18. Dans certains cas, ce dernier échelon est lui-même constitué d'un système acteurs articulant plusieurs de ces catégories comme par exemple dans le parc de Argoulets à Toulouse pour lequel la mairie a lancé un appel d'offre obtenu par une entreprise spécialisée dans l'écopâturage qui a elle-même sous-traité le travail à un éleveur. Dans ce cas, on retiendra les deux catégories dans le schéma.

19. Étude de cas annexe 1. Il s'agit d'une initiative mise en œuvre dans le « parc de coteaux » par le GIP Grand projet des villes de la rive droite, réunissant les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. Voir <https://www.surlarivedroite.fr/2019/03/il-etait-une-bergere-1-la-visite-du-troupeau/>

20. Voir par exemple la démarche Paysans de nature (<https://www.paysansdenature.fr/>) initiée par d'anciens techniciens gestionnaires d'espaces naturels, pour lesquels l'installation agricole sur espaces protégés représente un moyen efficace de protection de la biodiversité par la constitution de « réserves paysannes ».

21. Ainsi, certains bergers urbains à motivation plutôt « agricole » nous ont fait part de leur fatigue liée à l'interface incessante avec les usagers des espaces verts, bien éloignée de la solitude du berger de montagne.

22. De 1 à 6 ans dans les situations étudiées.

23. L'obtention de l'éligibilité de certaines de ces surfaces à la PAC est parfois complexe, par exemple lorsqu'elles relèvent du Domaine public fluvial (DPF) pour lequel les surfaces ne sont pas cadastrées. Dans ce cas, le prescripteur (CEN Centre Val de Loire) a travaillé étroitement avec l'administration (direction départementale des territoires) pour trouver une forme de conventionnement permettant l'obtention des aides.

24. Ces aides directes à l'hectare du premier pilier de la PAC sont nommées DPB (droits à paiement de base) pour la période 2015-2020.

25. Les MAEC sont des mesures contractuelles relevant du second pilier de la PAC. Leur objectif est de favoriser les pratiques agricoles favorables à l'environnement, qui engagent l'éleveur pour une durée de 5 ans. Rappelons que les races à faible effectif bénéficient également d'une MAEC dédiée.

26. C'est notamment le cas de l'expérience menée dans le parc de coteaux, où les animaux appartiennent au conservatoire des races d'Aquitaine.

27. Pour une approche plus détaillée de la dimension technique de la pratique, voir par exemple les règles professionnelles des travaux d'écopastoralisme, éditées par l'union professionnelle des entreprises du paysage : www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-secteur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues/n-c-3-r0-travaux-deco-pastoralisme/

28. Sur ce terrain d'étude, le changement de faiseur entre 2018 et 2019 a conduit à une modification des pratiques : clôtures mobiles et patou avec le troupeau en 2018 ; pas de clôture et patou à la caravane du berger en 2019, avec dans les deux cas une présence permanente du berger.

29. C'est pour interroger cette problématique de l'interface entre ville et campagne que nous nous sommes engagés dans la réalisation d'un film de recherche (2020-2021) financé par Bordeaux métropole (GIP-GPV), l'ENSFEA et l'UMR CNRS 5193 LISST-DR. Il s'agit de questionner et de mettre à l'écran à travers l'itinérance d'une bergère urbaine à Bordeaux les façons dont deux mondes se rencontrent et cohabitent, entre espace et société. <https://reseau-agriville.com/category/recherche/projets/>

30. Nous préférons le terme de « campagne » à celui de « ruralisation » car, sur le plan symbolique, la présence des animaux en ville renvoie à une certaine image de la « campagne » et non à une forme de catégorisation spatiale.

31. Certains ne font pas se reproduire les animaux, ou les font se reproduire mais les gardent tous (ce qui est possible tant que l'activité est en expansion). Ils refusent donc d'intégrer la question de la mort des animaux dans leur pratique. Certains éleveurs ne mettent pas de brebis « suitée » en ville pour éviter que la question du devenir des agneaux ne se pose. Pour d'autres au contraire la question de la mise à la reproduction, de la sélection et de la consommation des animaux fait partie intégrante de la pratique.

32. www.surlarivedroite.fr/2019/03/il-etait-une-bergere-1-la-visite-du-troupeau

RÉSUMÉS

Qualifiées d'écopâturage ou d'écopastoralisme, les pratiques de pâturage de gestion en milieu urbain ou naturel sont à la mode depuis quelques années. Pourtant, les définitions mêmes de ces termes ainsi que les pratiques associées sont floues, poreuses, peu stabilisées. A partir de l'analyse de la littérature existante et des résultats obtenus dans le cadre d'un programme de recherche en cours, cet article propose dans un premier temps une clarification sémantique autour des notions d'écopastoralisme et d'écopâturage, puis un cadre d'analyse des pratiques qui permet de dégager des axes de questionnements qui nous paraissent particulièrement stimulants pour la recherche en géographie.

Referred to as eco-grazing or eco-pastoralism, grazing land management practices in the urban or natural habitat have gained popularity over the past few years. Yet the very definitions of these words as well as the practices associated with them are vague, imprecise, ever-evolving. Building on existing literature and results from an ongoing research program, this paper first provides a semantic clarification of the words eco-grazing and eco-pastoralism, then establishes a framework for the analysis of the practices that will allow us to draw questions that appear to be of particular interest to the field of geographical research.

INDEX

Thèmes : Carnets de recherches

Mots-clés : écopâturage, écopastoralisme, pâturage de gestion

Keywords : eco-grazing, eco-pastoralism, grazing land management practices

AUTEURS

CORINNE EYCHENNE

Maîtresse de conférences en géographie. Université Toulouse-Jean Jaurès. UMR 5193 LISST-Dynamiques rurales. Maison de la recherche, Université Toulouse Jean Jaurès. 5 allée A. Machado, 31058 Toulouse cedex 9. [corinne.eychenne\[at\]univ-tlse2.fr](mailto:corinne.eychenne[at]univ-tlse2.fr)

OLIVIER BORIES

Maître de conférences en aménagement. École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA). UMR 5193 LISST-Dynamiques rurales. Maison de la recherche, Université Toulouse Jean Jaurès. 5 allée A. Machado, 31058 Toulouse cedex 9.
olivier.bories[at]ensfea.fr

CAMILLE NOÛS

Laboratoire Cogitamus. camille.nous[at]cogitamus.fr